

# JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et non chargés par de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef:  
**A. SCHNEEGANS**  
Ancien député de Doubs-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES  
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT:  
Ville de Lyon..... Trois mois : 8 fr. Six mois : 15 fr. Un an : 28 fr.  
Département du Rhône — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.  
Autres départements.. — 12 fr. — 22 fr. — 45 fr.  
Pour l'étranger, le port en sus.  
Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX  
A LYON  
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant:  
**C. THÉNÉSY**  
Imprimerie de R. Stroh, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

## NOUVELLES DU JOUR

8 septembre.

En parcourant les dépêches qui nous arrivent aujourd'hui de Berlin, signalant les faits et gestes des trois empereurs et le cordial échange de félicitations auquel ils se sont livrés en présence d'une foule enthousiaste, nous relevons certains détails qui témoignent des efforts faits par le gouvernement prussien pour grossir encore, aux yeux du public, l'importance de cet événement.

Tel on annonce que le prince de Bismarck, chancelier de l'empire allemand, et le prince Gortschakoff, chancelier de l'empire russe, ont été reçus par l'empereur Alexandre, qui leur a accordé, le soir même de son arrivée, une longue audience. Plus loin, c'est le comte Andrassy s'empresant d'aller rendre visite à M. de Bismarck, et la dépêche ajoute que « ces deux hommes d'Etat sont restés longtemps ensemble. » Enfin la *Gazette de Spener*, en assurant que les conférences diplomatiques s'ouvriront aujourd'hui dimanche pour continuer lundi et mardi, semble vouloir compléter l'effet produit par le récit des allées et venues des trois ministres, en nous les montrant tout prêts à s'engager en arbitres souverains des destinées de l'Europe.

Escomptant à l'avance les résultats encore incertains de ces conférences, la *Gazette nationale* veut voir, dans la visite de l'empereur d'Autriche, la preuve que ce souverain reconnaît le nouvel état de choses qui existe en Allemagne, et que ses sentiments sont ceux d'un bon voisin. D'après les louables sentiments valent bien un sage conseil, et voici celui que la *Gazette nationale* adresse à François-Joseph :

« Les sujets allemands de l'Autriche ont les mêmes tendances que nous et ont recueilli les fruits de la même civilisation; c'est un seul et même esprit qui anime eux et nous. Mais il faut que les Allemands d'Autriche manifestent leur culture intellectuelle dans l'intérêt de l'Autriche. Telle est la vocation élevée et bienfaisante de huit millions d'Allemands. »

A cette seule condition que l'influence allemande prenne, en Autriche, un développement plus grand de jour en jour, « la force de l'Autriche prospérera. » Voilà ce que la *Gazette nationale* signifie très-nettement à l'Autriche, à l'Autriche de l'empereur d'Allemagne.

Un autre point de vue, le passage suivant de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* mérite d'être cité :

« En présence de la réunion des trois monarques, dit la feuille allemande, tous les doutes, toutes les appréhensions doivent disparaître, car elle offre au peuple une haute garantie au point de vue de la paix du monde, en même temps que l'assurance que le nouvel empire de la nation allemande est un empire de paix. Tout cœur allemand doit battre d'orgueil et de joie à la pensée que la capitale de la patrie allemande est le théâtre de cette auguste réunion de têtes couronnées. »

Contrairement à la supposition que nous paraissent autoriser les termes d'une dépêche relative au congrès de l'Internationale de La Haye, les séances publiques ont commencé jeudi. Le défaut d'espace nous oblige à ajourner les détails qui nous parviennent à ce sujet; nous y reviendrons demain.

Une dépêche publiée par le *Times*, et qui nous avait été déjà signalée hier, fournit quelques indications sur la marche des négociations engagées entre la France et l'Angleterre pour la révision du traité de commerce. Nous en rétablissons le texte qui avait été quelque peu dénaturé.

Les futures relations commerciales entre les deux pays seraient établies sur les bases suivantes :

« Si l'un des deux pays désire modifier le tarif d'un article, cette modification n'entraine pas la dénonciation du traité en entier. »

« La France déclare formellement que les modifications qu'elle propose n'ont aucune tendance protectionniste; le gouvernement français n'a pas l'intention de proposer des modifications ultérieures des impôts sur cer-

taines matières premières; il propose seulement d'établir des taxes de compensation dans des proportions exactement déterminées entre les matières premières et les marchandises fabriquées, savoir : 2 0/0 pour le coton, 2 1/2 0/0 pour la soie, 2 1/2 et 3 0/0 pour la laine. »

Il n'y a rien de bien neuf dans les déclarations attribuées par le *Times* au gouvernement français et nous avons déjà constaté les résistances auxquelles se heurte, en Angleterre surtout, la mise en pratique des modifications de tarifs votées par l'Assemblée nationale. Un seul point est à signaler, c'est la possibilité de modifier désormais le tarif d'un article unique, sans que cette modification entraîne la dénonciation du traité tout entier.

On mande de la Plata que plusieurs Français, habitant le Paraguay, ont été assassinés; on cite parmi eux M. Des Essarts qui, avant l'arrivée du consul actuel, M. le vicomte d'Abzac, avait été, pendant quelque temps, chargé des intérêts de nos nationaux.

Deux des assassins ont été arrêtés.

## LES FABRIQUES ÉTRANGÈRES

L'impôt sur les soies en France.

Les échos de Versailles et de Trouville confirment l'insuccès des négociations poursuivies par le gouvernement auprès du cabinet de Londres en vue d'arriver à un remaniement des tarifs de douane. La Belgique, la Suisse, l'Autriche ne paraissent pas mieux disposées à suivre M. Thiers dans la voie des réformes rétrogrades qui lui sont chères. Or, personne n'ignore que, aux termes de l'amendement de MM. Pouyer-Quertier et Laurent, aucune taxe d'entrée sur les textiles ne sera perçue tant qu'un droit compensateur dont la quotité a été fixée ne pourra pas être établi sur les produits fabriqués avec les matières similaires. En d'autres termes, la loi votée par l'Assemblée nationale restera lettre morte aussi longtemps que toutes les puissances contractantes des traités de commerce n'auront pas déclaré accepter le principe et le *quantum* non-seulement des tarifs d'entrée mais des droits compensateurs votés. Une seule de ces puissances, opposant son *veto*, peut empêcher la loi sur les matières premières récemment promulguée de passer dans le domaine de la réalité, et cela pour toutes les marchandises dénommées dans les traités, c'est-à-dire pour les plus importantes. Les soies, comme on le sait, figurent dans le nombre.

Ce moment de répit qui nous est laissé par ces difficultés, difficultés que les adversaires de M. Thiers avaient des longtemps prévues et signalées, peut être utilement employé. Il est bon de savoir ce qu'on pense autour de nous, à l'étranger, de cette loi, de sa portée et de ses conséquences sur nos grandes industries nationales. Un journal italien, le *Sole* de Milan, a publié tout récemment une lettre qui examine la question au point de vue spécial de l'industrie des soieries et on nous saura gré d'en traduire ici les principaux passages.

Dans cette lettre, adressée au président de la société pour le développement de l'industrie nationale à Turin, le comte de Sambuy appelle l'attention de cette société sur les « avantages incalculables » que le vote de l'impôt sur les matières premières en France peut avoir pour les industries italiennes et particulièrement pour l'industrie des soieries. Laissons à d'autres le soin d'étudier la

question au point de vue scientifique et d'expliquer comment en pleine année 1872 un gouvernement peut encore avoir recours à un tel moyen d'impôts, ce document examine les conséquences pratiques « de l'erreur commise par la France et qui, dit-il, n'a rien à envier à celle que l'Italie a faite en 1836 lorsqu'elle a imposé des droits à la sortie de quelques produits du sol italien. »

Après avoir déploré qu'une partie de la soie de la Lombardie et du Piémont aille se faire tindre et tisser à Lyon pour repasser ensuite les Alpes et revenir à la consommation italienne, M. le comte de Sambuy se pose la question de savoir si le moment n'est pas venu non seulement de se libérer de la « sujétion subie » jusqu'à présent par l'Italie, mais encore de « faire cesser la suprématie exercée jusqu'à ce jour par Lyon dans le commerce des soies du monde entier. »

« M. Thiers, dit-il, a répondu de la tribune à ses contradicteurs : « On nous a dit que les soies iraient se faire mouliner et tindre en Italie. On oublie que les belles teintures ne se font qu'à Lyon. » Il faudrait supposer que la teinture qui est naturelle à Lyon se déplacerait. » Sans m'arrêter, ajoute-t-il, à la faiblesse de cette démonstration par l'absurde, je me demande pourquoi en 1872 les belles teintures ne se font qu'à Lyon? Si le défaut de moyens pécuniaires et les préoccupations politiques nous ont empêchés dans le passé d'implanter des manufactures de soies sur une échelle telle que la concurrence puisse être sérieuse, désormais nous devons être en état de pouvoir le faire.

« Grâce à l'esprit d'association, grâce au développement de l'instruction technique et professionnelle, avec la protection, quand il le faudra, des municipalités (intéressées plus que tout autre à notre régénération économique), nous devons voir finalement notre Piémont devenir le centre important de l'industrie séricicole. »

« Puisque notre soie payera en entrant en France comme matière première, *envoyons la teinte et tissée!* Commençons par les étoffes unies qui se produisent déjà parmi nous en excellente qualité. Disputons le prix à Lyon dans sa prochaine exposition de Vienne, puis graduellement nous fournirons les marchés d'étoffes façonnées qui constituent ce qu'on appelle la nouveauté. »

« La variété des dessins et le choix des couleurs recevront de l'art italien un immense éclat, quand son attention sera appelée de ce côté. Et si l'on veut, pour l'hypothèse la plus défavorable, admettre que Lyon continue à fabriquer les soieries destinées à la France et à l'Angleterre, en obtenant sur nos produits l'impôt dit *compensateur* et pour les siens un *drawback* de sortie, le Piémont ne peut-il donc fournir les mêmes tissus à la Russie, à l'Allemagne, à la Turquie et peut-être même à l'Espagne? »

Ce serait « commettre une fausse im-

pardonnable », ajoute en forme de conclusion le correspondant de la société turinoise, que de laisser échapper une si belle occasion de doter l'Italie d'une riche industrie.

Le programme tracé dans ce document est, comme on le voit, des plus larges et des plus ambitieux; nous n'avons pas besoin d'en faire ressortir toute l'exagération, au moins quant à présent. Les fabrications de Come, de Lucques, de Florence ont encore bien du chemin à parcourir avant de pouvoir se poser sur le marché universel en rivales

des fabriques de Lyon, de Zurich, de Crefeld, etc. Cependant on ne saurait nier les progrès réalisés dans ces dernières années par les fabrications italiennes qui comptent actuellement dans leur ensemble plus de 25,000 métiers.

L'unification économique et politique de la Péninsule a donné à l'esprit industriel une direction et une impulsion qui lui a manqué jusqu'à présent, et pour qui connaît les éléments de prospérité et de richesse laissés jusqu'à présent incultes dans ce pays privilégié, il n'est pas douteux que ces fabriques, environnées de tant d'éclat et de splendeur pendant le quinzième et le seizième siècles, n'aient devant elles une belle carrière à parcourir. Il ne faut pas se le dissimuler, c'est une nouvelle concurrence qui s'élève en face de nous, une concurrence que la politique rétrograde du gouvernement en matière de douane va encourager et dont elle sert les intérêts.

C'est surtout à ce dernier point de vue que le document dont nous avons voulu placer les principaux passages sous les yeux de nos lecteurs a de l'intérêt pour nous. Il peint bien, en forçant les couleurs, le sentiment des industries rivales à l'égard de la fabrique lyonnaise. Le langage des correspondances de la Suisse et de la Prusse rhénane, empreint de plus de modération, trahit cette même pensée que l'application des doctrines anti-économiques du gouvernement, venant à s'ajouter aux désastres de l'invasion et au surcroît excessif des impôts en France, sera pour l'industrie lyonnaise un signal d'arrêt dans son développement sinon, de déchéance.

Partout nos concurrents se félicitent et s'approprient dès à présent à profiter le plus tôt possible des fautes et des sottises inexcusables que nous commettons. N'y a-t-il pas tout un enseignement dans cette attitude des industries étrangères et saurons-nous en profiter?

L'Assemblée nationale aura à discuter après sa rentrée la loi sur l'instruction primaire. On sait que M. Jules Simon a déjà déposé son projet, auquel une commission a opposé un projet notablement différent du premier. M. Jules Simon inscrit en tête de la loi l'obligation; la commission y substitue ce qu'elle appelle l'obligation morale, ce qui en somme n'est plus du tout une obligation.

Ces questions importantes de l'instruction primaire, que le calme de l'heure présente nous permet de traiter avant même l'ouverture de la discussion parlementaire et sur lesquelles nous comptons revenir plus longuement, ont été étudiées, il y a un an, avec une grande compétence par M. Charles Robert, ancien conseiller d'Etat, ancien secrétaire général du ministère de l'instruction publique. Le livre de M. Ch. Robert, qui porte pour titre : *L'Instruction obligatoire*, sera encore consulté aujourd'hui avec fruit. Il épuise tout ce qui a été dit sur cette question capitale de l'obligation. Aussi croyons-nous rendre service à nos lecteurs, en en détachant un chapitre, le plus important de tous, celui dans lequel, sous forme de dialogue entre un député et un instituteur, l'auteur expose cette question. On trouvera dans notre numéro de ce jour, sous la rubrique *Variétés*, la première partie de ce dialogue, sur laquelle nous appelons vivement l'attention.

## COURRIER DE PARIS

7 septembre 1872.

La plupart des journaux de Paris et de la province, y compris, j'imagine, le *Journal de Lyon*, publient des renseignements plus ou

moins circonstanciés sur le congrès de l'Internationale; et ils ont raison.

D'abord, la publicité a plus d'avantages que d'inconvénients en pareille matière : comment saurons-nous ce que disent et ce que font ces gens-là si nous ne nous bouchons les oreilles et si nous ne fermons les yeux? D'ailleurs, la concordance est loin de régner dans le camp des délégués de La Haye, et je ne vois pas ce que nous pouvons gagner à jeter la-dessus un voile. Quand donc voudra-t-on bien comprendre que le régime des petits moyens est enfin passé? C'est peut-être un malheur qu'on ne puisse plus faire le silence autour des doctrines et le vide autour des individus, mais il faut se dire que la publicité est l'atmosphère commune, inévitable, et tacher d'y respirer, si l'on n'en veut pas mourir.

Les personnes qui reviennent de Trouville et qui sont dans les secrets du chalet Cordier, assurent que M. Thiers a fait son siège et pris ses dispositions en vue de l'année qui va s'ouvrir à la rentrée du parlement. L'affaire de la seconde chambre est à peu près, comme on dit, dans le sac; ce qui était d'ailleurs annoncé depuis longtemps; ce qui est beaucoup plus nouveau et beaucoup plus inattendu, c'est la résolution qu'aurait prise enfin le chef de l'Etat de demander à l'Assemblée l'institution d'une vice-présidence. Jusqu'ici toute proposition dans ce sens avait été formellement repoussée par M. Thiers qui voyait une machine de guerre dirigée contre son pouvoir par les groupes hostiles de la Chambre; aujourd'hui, c'est une affaire réglée, comme la précédente.

Ajoutez à cela la loi électorale et le budget de 1873, et vous aurez à peu près l'ordre du jour de la prochaine session qui pourrait fort bien dès lors ne pas dépasser sensiblement le mois de mai prochain; comme l'évacuation de la chambre, de son côté, d'être complètement terminée à la même date, l'Assemblée aurait plus guère de bonnes raisons à se donner à elle-même pour se maintenir, et l'on paraît d'ailleurs considérer l'idée du renouvellement partiel comme complètement abandonnée.

On ne chôme pas, du reste, sur la plage océanique : réformes constitutionnelles, expériences d'artillerie, négociations commerciales, revues et décorations, mouvements préfectoraux et sous-préfectoraux, organisation définitive du conseil d'Etat, l'infiniment présent veut tout faire ou au moins tout voir; aussi les nuées de solliciteurs s'agitent autour de la falaise, et je me suis même laissé dire que les plus imprudents n'étaient pas les moins heureux.

M. Thiers a les travers de son âge d'abord, puis des milieux où il a vécu. Il croit à l'utilité de la faveur pour les gouvernements qui veulent se fonder, comme si, pour dix individus que l'on distingue à tort ou à raison, il n'y en a pas vingt qui se considèrent comme frustrés. Je crains fort que les nominations des maîtres des requêtes ne s'en ressentent.

Les vrais amis de M. Thiers se préoccupent déjà de cette éventualité; mais M. Thiers n'écoute guère que les gens qui savent

Souffrir et se taire

Sans murmurer.

Un député qui avait voté, dans l'affaire des matières premières, contrairement aux vœux de M. Thiers, rencontra M. Barthélemy Saint-Hilaire dans les couloirs. L'honorable et dévoué secrétaire de la présidence lui dit : « Votre attitude m'a surpris et affligé; je vous croyais l'ami personnel de M. Thiers! L'excellent homme ne comprend pas l'amitié en dehors de la discipline. Qu'est-ce que tout cela, d'ailleurs, en présence des immenses services rendus par le chef du pouvoir et serait-il un homme illustre s'il n'était pas avant tout un homme? »

Les théâtres fermés pendant l'été reprennent successivement le cours de leurs succès ou essais. L'Opéra qui, lui, ne ferme jamais, a repris hier soir *Don Juan* avec Faure, retour d'Étretat. En pleine morte-saison et avec la chaleur sourde et lourde qui nous opprime en ce moment, le public ne pouvait être bien remarqué : les loges de premières, réservées aux abonnés, étaient à peu près vides; à l'ambiphiâtre, le lieu de prédilection des étrangers, beaucoup de monde et force dialogues polyglottes. Je ne vous parle pas des toilettes qui auraient fait rougir une joue tant soit peu parisienne; j'ai noté deux grosses dames, deux têtes de Londres, qui avaient imaginé d'as-

socier une robe d'un bleu éclatant à un chapeau cerise; je me suis voilé la face, comme Agamemnon.

La représentation n'a pas marché trop mal : l'auteur n'a plus décidément toute la vigueur et toute la fraîcheur de sa voix, il faiblit et il se lasse; mais il reste au niveau de sa réputation et de son passé, à force d'art et de soin. Il avait souvent plus chanté; mais jamais mieux. Gaillard à très proprement suivi les traces de son prédécesseur Obin dans le rôle du valet : sa voix est d'ailleurs jeune et puissante.

L'Opéra profite de la saison d'été pour essayer quelques jambes nouvelles dans le ballet proprement dit : on jugera dans deux mois quelles sont les étoiles de troisième grandeur qui méritent de passer au premier rang. La claque, dont la bienveillance est acquise à tous les talents naissants, a encouragé ces tentatives par la plus bruyante sympathie.

## Les marques de fabrique françaises

Plusieurs fabricants, dit le *Mémorial de la Loire*, se sont adressés à la chambre de commerce de Saint-Etienne pour savoir si le traité qui existait entre la France et la Prusse, à l'effet de protéger les marques de fabrique, subsistait toujours :

La chambre en a référé à M. le ministre de l'Agriculture et du commerce et a obtenu de lui la réponse suivante :

Legislation des douanes étrangères. — 2<sup>e</sup> bureau Zollverein. — Régime des marques de fabrique.

Paris, 2 septembre 1872.

Monsieur le président,

Par votre lettre du 24 août, vous m'informez que des industriels de vos contrées, notamment des fabricants de tissus de laine et de galons, se plaignent de la contrefaçon dont leurs produits sont l'objet en Allemagne.

L'article 11 de la convention du 12 octobre 1871 a formellement remis en vigueur l'article 28 du traité du 2 août relatif au régime des marques de fabrique.

Nos nationaux, à partir du 12 octobre dernier, jouissent donc de nouveau en Allemagne, pour leurs marques et dessins de fabrique, de la protection que l'article 267 du code pénal prussien accorde en ces termes aux sujets allemands :

« Quiconque apposeira frauduleusement sur des marchandises ou sur leur enveloppe le nom ou la raison sociale et le nom de résidence ou de fabrication d'un fabricant, d'un producteur ou d'un commerçant du pays, ou sciemment mettra en circulation des marchandises ainsi frauduleusement marquées, sera puni d'une amende de 50 à 60 thalers, et conjointement en cas de récidive d'un emprisonnement qui pourra s'élever jusqu'à six mois. »

Agrez, M. le président, etc.

Le ministre de l'Agriculture et du commerce,

Signé : TEYSSERE DE BORT.

## M. Thiers au général Chanzy

Le conseil général des Ardennes, présidé par le général Chanzy, a voté l'envoi à M. Thiers d'une adresse dont voici un passage :

Tout homme de bonne foi doit vous être profondément reconnaissant, monsieur le président, des efforts que vous avez faits pour faire comprendre, aimer et accepter la République conservatrice, qui peut seule rendre notre pays au rang dans le monde. La France et l'Europe, par les merveilleux succès de l'impression, ont prouvé que ces efforts n'étaient pas méconnus, et que tous rendaient un respectueux hommage à la haute intelligence qui s'est dévouée à fonder dans notre pays des institutions conformes aux aspirations modernes et aux nécessités de notre existence.

En réponse à cette adresse, M. le président de la République a écrit au général Chanzy la lettre suivante :

Trouville, 1<sup>er</sup> septembre 1872.

Mon cher général,

J'ai reçu l'adresse du conseil général des Ardennes que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et je me hâte de vous en remercier.

Je vous prie de remercier tous les membres du conseil général qui ont bien voulu se joindre à vous et de leur dire que le témoignage d'estime et de confiance qu'ils m'ont fait parvenir par votre entremise est la meilleure récompense que je puisse recevoir de mes efforts.

L'estime des hommes éclairés, qui joignent le patriotisme aux lumières, est le plus puissant des

biens. Parnichet s'inclinait devant le génie de Legoff; la perspective d'un bon feu aurait suffi pour lui gagner tous les suffrages.

Mascaret se persistait dans son avis et soutenait mordicus qu'il fallait s'en aller au plus tôt.

« Maintenant, ajouta Legoff, tout le monde sur le pont, tout l'équipage à la manœuvre! » Et, à la lueur des étoiles, traînant après lui toute la bande, il se dirigea vers l'embarcation qu'il avait si bien gouvernée et qui gisait sur le lit de bas-fonds où elle s'était rompue les côtes.

Legoff en avait déjà exploré la carcasse avec l'espoir d'y trouver quelque chose qu'il put se mettre sous la dent. Il n'avait trouvé que quelques paquets d'étoffe, quelques lambeaux de toile goudronnée, une hachette, des cordes et du fil de caret. Il n'est rien d'inutile, rien n'est à dédaigner. De tous ces objets dont il s'était soucié d'abord autant qu'une poule de l'embranchure d'une clarinette, il n'en était pas un qui ne dût lui servir. Armé de la hachette, il attaqua résolument les flancs entrouverts du bateau, et pendant qu'il les dépeçait à coups redoublés, les autres en ramassant les éclats qu'ils entassaient pêle-mêle sur l'emplacement que Legoff avait désigné.

Il n'y a point de situation si lamentable que ne puisse égayer le travail en commun. Les planches fracassées qui volaient en morceaux, les débris qu'ils cherchaient à tatonner et qu'ils se disputaient dans l'ombre, les allées, les venues, l'émulation qui s'était emparée d'eux tous, l'activité de fournir qu'ils déployaient sur cet îlot, les chutes mêmes qu'ils faisaient, soit en glissant sur le gémion visqueux, soit en se heurtant les uns contre les autres, tout cela les tenait en haleine et avait fini par les ragiller.

Le bûcher montait à vue d'œil.

JULES SANDEAU.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON  
Du 9 Septembre 1872.

## LA ROCHE

AUX

## MOUETTES

Parmi les débris de la barque, en se bécotant, avait jetés sur les rochers, il se trouvait une gourde à moitié pleine d'un mélange d'eau et de rhum : ils en burent chacun une gorgée.

Il ne s'agissait plus que de s'arranger pour la nuit. Une nuit est vite passée, dit-on. C'est l'avis de tous ceux qu'attend un bon lit, sous un toit bien couvert et dans une chambre bien close; quand on n'a pour matelas que quelques toiles de varech avec un îlot pour alcôve, peut-être est-il permis d'en juger autrement.

La journée avait été brûlante; la soirée était froide.

Rassimblés en tas au pied du rocher, ils grelotaient et pleuraient dans l'obscurité le plus complet. Marc lui-même, sous sa blouse et dans son pantalon d'été, commençait à sentir que les îles désertes étaient des résidences moins enchantées qu'il ne l'avait supposé jusque-là. Legoff ôta sa vareuse et la lui mit sur les épaules : saint Martin n'en eût

donné que la moitié.

Legoff devait grandir de cent coudées pendant cette nuit mémorable; il allait montrer ce qu'il pouvait, même chez un enfant, dans les situations les plus périlleuses, la présence d'esprit, le courage et la résolution.

« Mouchez-vous, dit-il, et écoutez-moi. Vous devriez être honteux de pleurer comme vous le faites. Vous n'êtes plus des enfants, s'il n'est pas, à Jambonneau, tu as eu sept ans aux dernières sardines. Toi, Parnichet, tu en aurais huit aux harengs. Toi, Macabiau, tu frises la dizaine. Toi, Mascaret, tu pourrais presque chasser les bottes de pêche de ton frère aîné. Au lieu de rester là, serrés les uns contre les autres comme un troupeau de moutons pendant l'orage, rappelons-nous que nous sommes tous fils de marins et que nous-mêmes nous serons des marins un jour. Voulez-vous revoir le Pouliguen, retrouver vos parents et manger encore de la soupe au lard? Je réponds de vous à condition que vous m'obéirez et que je commanderai à des hommes. »

« Oui, oui, s'écrièrent-ils tous à la fois, électrisés par ce magnifique langage. Commande et nous obéirons. C'est toi, Legoff, notre capitaine! »

Ils avaient tous été bercés, dès l'âge le plus tendre, par des histoires de navire en perdition, d'équipages jetés à la côte. Leur imagination s'était familiarisée de bonne heure avec les drames de l'Océan; ils savaient confusément et par oui-dire tout ce qui se pratique à la mer pendant ces scènes de détresse.

« Eh bien, reprit Legoff, si je suis votre capitaine, vous êtes mon état-major. Consultons-nous, cherchons ensemble ce qu'il y a de mieux à faire dans la position où nous sommes. Que chacun donne son avis, et nous déciderons après. Ça se passe ainsi dans tous les naufrages. La séance est ouverte. A toi, Jambonneau! Parle le premier. »

« Mon avis, à moi, dit Jambonneau d'une voix mâle, est qu'il faut tirer des coups de

canon jusqu'à ce qu'un bâtiment de passage nous entende et vienne nous ramasser. »

« Nous n'avons pas de canon, dit Parnichet. »

« Ni de poudre, dit Mascaret. »

« Je m'en fiche, reprit Jambonneau. On me demande mon avis, je le donne. On n'est pas forcé de le suivre. »

« On en tiendra compte, dit Legoff. A toi, Macabiau! »

« Mon avis, à moi, dit Macabiau, c'est qu'il faudrait grimper jusqu'en haut de ce grand rocher, et, quand nous y serions, crier de toutes nos forces en faisant signe avec nos mouchoirs. »

« A toi, là-bas, François Guillemain! Tu n'es pas plus haut qu'une quille; mais c'est, dit-on, dans les petites boîtes que se trouvent les meilleures onguents. Quel est ton avis? »

« Mon avis, à moi, répondit un fillet de voix, c'est qu'il faudrait écrire une lettre, et puis après la mettre dans une bouteille, et puis après jeter la bouteille à la mer. »

« Et toi, Parisien, as-tu quelque chose à nous dire? »

« Moi, répliqua Marc, je dis qu'il faudrait abattre un gros arbre, et, après que nous aurions creusé le tronc avec nos couteaux, monter tous dedans pour retourner au Pouliguen. »

« Ce n'est pas ça, dit Parnichet; c'est un radeau qu'il faut construire avec les planches de notre barque, et ensuite nous tirerons au sort pour savoir lequel de nous sera mangé le premier par les autres. »

« Les membres du conseil, qui ne s'attendaient pas à une pareille motion, qui n'avaient pas prévu qu'on put arriver à une pareille extrémité, furent frappés de stupeur. Chacun d'eux, l'oreille basse et le menton sur le jabot, se livrait en silence aux méditations les plus sérieuses. Legoff lui-même avait perdu un peu de son assurance. Il n'était pas éloigné de proposer un amendement qui, le cas échéant,

mettrait le capitaine hors de concours. Une réaction violente se produisit bientôt dans l'assemblée. Un cri de révolte et d'indignation s'éleva en même temps de tous les cœurs :

« Non, non, plutôt mourir de faim. A bas Parnichet! »

« Bame! ajouta celui-ci sans trop s'émouvoir, c'est comme ça que mon grand-père a été mangé sur le radeau de la Méduse! »

« A toi, Mascaret! Donne ton avis, dit Legoff qui avait hâte d'entrer dans un autre ordre d'idées. »

« Moi, s'écria Mascaret d'un ton résolu, je n'y vas pas par quatre chemins. Je n'ai jamais cherché midi à quatorze heures, ni perdu mon temps à enfler des mots. Mon avis est qu'il faut nous en aller d'ici le plus tôt possible, rentrer chez nous avant qu

encouragements pour moi; il me fait oublier les soucis, les fatigues, le poids des années et me donne, en un mot, la force dont j'ai besoin pour continuer ma laborieuse tâche dans l'esprit qu'il approuverait et dans lequel je suis décidé à persévérer.

THIERS.

## Organisation de l'armée

Nous lisons dans la *Correspondance Havas* : On sait que M. Thiers s'occupe de la réorganisation de l'armée. Dès aujourd'hui l'organisation régionale paraît fixée. Les réserves seront, dans chaque région, formées par compagnies cantonales, il y a en France 2,989 cantons, chacun d'eux aura au moins une compagnie. On évalue à 4 000 environ le nombre de ces compagnies cantonales de réserve. Chacune d'elles comprendra 3 officiers, 6 sous-officiers, il faudra donc pourvoir à 12 000 places d'officiers et à 24 000 places de sous-officiers. On s'occupe aussi de la formation des corps d'armée permanents. Cette organisation entraînera l'organisation de 10 nouveaux régiments d'infanterie, de 6 régiments de cavalerie et de 6 régiments d'artillerie, ce qui fera un total de 132 régiments d'infanterie, 62 régiments de cavalerie et 30 d'artillerie comprenant 504 batteries de campagne. Le cadre de l'armée sera formé de 4 régiments de zouaves, 3 de tirailleurs indigènes, 1 régiment étranger et 4 régiments d'infanterie ordinaire.

## La police criminelle en 1870.

La *Gazette des tribunaux* publie aujourd'hui le rapport sur l'administration de la justice criminelle en France et en Algérie pendant l'année 1870.

Il a été déféré au jury, malgré les événements militaires qui ont empêché 20 cours d'assises de s'ouvrir, 2,796 affaires comprenant 3,501 accusés : 2,974 hommes (85 0/0) et 527 femmes (15 0/0). 1,903 étaient célibataires, 1,052 étaient mariés et avaient des enfants; 310 étaient mariés sans enfants; 236 étaient veufs, 1,785 appartenant à des communes rurales, 1,429 habitaient la ville et 287 n'avaient point de domicile fixe. 1,323 étaient ouvriers agricoles; 1,017 ouvriers de diverses industries; 240 domestiques; 523 commerçants; 273 occupaient des professions libérales et enfin 175 étaient mendiants, vagabonds et gens sans aveu. On comptait 1,338 individus illettrés; 1,519 sachant lire et écrire imparfaitement; 101 ayant reçu une instruction supérieure. 852 accusés ont été acquittés purement et simplement et 17 pour avoir agi sans discernement; 11 ont été condamnés à mort; 89 aux travaux forcés à perpétuité; 576 aux travaux à temps; 540 à la réclusion; 1,189 à plus d'un an d'emprisonnement et 227 à moins d'un an de cette peine.

Pour les tribunaux correctionnels, 357 d'entre eux qui ont pu fournir l'état de leurs travaux, avaient, à l'état sur 100,334 affaires intéressant 121,759 individus, parmi lesquels 105,576 hommes et 16,183 femmes.

## NOUVELLES ET BRUITS

Une circulaire doit être prochainement adressée par le ministre de l'intérieur aux préfets, leur recommandant de ne tolérer aucune manifestation à l'occasion du 22 septembre.

On dit que M. Thiers a donné l'ordre de réserver une place importante dans le *Livre jaune* actuellement en préparation, et qui sera distribué aux députés des premiers jours de novembre, pour tout ce qui peut se rattacher à la correspondance diplomatique échangée entre M. de Gontaut-Biron et M. de Rémusat, au sujet du congrès de Berlin.

Quelques lycéens en vacances ont imaginé de jouer, aux barres sur la place de Trouville et même d'y courir sur une piste organisée par eux. Cet exercice est excellent et très amusant en même temps, mais ce qui est cent fois plus amusant encore, c'est l'élan pindarique avec lequel certains journaux enthousiastes se sont écriés : « Nous voilà décidément revenus aux temps des jeux olympiques, et c'est avec plaisir que nous voyons la jeunesse française suivre l'exemple des héros de l'antique Grèce... » etc., etc.

Les mêmes journaux annoncent que les prix proposés aux vainqueurs sont une ou deux bouteilles de champagne et des « paquets de gâteaux pour enfants au-dessous de onze ans ! »

On écrit de Trouville que, dans la matinée du 5 septembre, trois soldats du 24<sup>e</sup> de ligne, se baignant avec leurs camarades, ont été entraînés en mer; on a pu en ramener deux qui respiraient encore; on espère les sauver. Le corps du troisième a été retrouvé le soir, vers cinq heures.

Il va être créé une nouvelle ligne télégraphique sous-marine, qui reliera directement la France à la Corse, et remplacera celle qui fonctionne actuellement et qui aboutit à Livourne.

Les têtes de ligne de ce nouveau câble seront placées à Nice et à Calvi. On utilisera pour cette ligne les 200,000 mètres de câble électrique que l'avis de l'Armée vient de relever le long des côtes de l'Océan et dans le lit de la Seine, où ils avaient été immergés pendant la guerre.

A propos de télégraphie, on rencontre depuis quelques jours dans les rues de Paris des officiers portant la nouvelle tenue adoptée pour les officiers des bataillons de la télégraphie militaire.

Figurez-vous une tunique bleu de roi, courte et croisant sur la poitrine comme la tunique de l'infanterie à deux rangées de boutons; le collet est bleu fleur avec broderie d'argent, suivant le grade de l'officier, indiqué en outre au parement, également bleu fleur, par de très-fines galons d'argent, suivant l'usage adopté depuis la dernière guerre.

Un pantalon bleu de roi, à bandes d'environs quatre centimètres de largeur, bleu fleur; le képi bleu de roi, avec bandeau fleur, galons et broderie d'argent suivant le grade.

Une capote d'infanterie, qui ne se distingue que par les galons de la manche.

Les officiers supérieurs porteront le caban. L'arme et le sabre d'infanterie.

De grandes manœuvres militaires sont en voie d'exécution en ce moment aux environs de Paris.

On raconte à ce propos un épisode assez amusant d'une des dernières manœuvres exécutées mardi par le 5<sup>e</sup> corps dans les bois de la Malmaison et sur les hauteurs de Buzenval.

Un capitaine arrive suivi de son détachement à Cuffia, avec l'ordre de prendre position dans une propriété voisine.

La concierge prie l'officier, avant de le laisser entrer, de prévenir le locataire.

Celui-ci se préparait à obtempérer à cette demande, lorsque la concierge lui apprit que la maison était habitée par un officier supérieur prussien !

Et dire que c'est ainsi dans tous les environs de Paris ! Il n'y a pas une localité qui ne soit hantée par un ou plusieurs de nos ennemis, et ils n'y perdent pas leur temps, je vous assure.

Les obsèques de M. Léon Laya ont eu lieu hier à midi à l'église de la Trinité. Après le service divin, le corps a été transporté au cimetière Montmartre.

Parmi les personnes qui assistaient à cette cérémonie on remarquait MM. S. Thiers, Perrin, Montigny, Brindeau, Pujol, M. Reichembert et Maquet qui ont accompagné le cercueil jusqu'au cimetière.

La *Gazette de Paris* dit qu'au cimetière un incident s'est produit. Il n'y avait ni chapelle ni caveau préparé pour recevoir la bière. Au moment où M. Perrin allait solliciter du conservateur du cimetière un caveau provisoire, on reçut une autorisation d'inhumation pour le caveau de la ville.

Des discours ont été prononcés par M. Ed. Thiers et par M. Got, de la Comédie-Française.

On assure que le père Félix pose sa candidature à l'Académie française.

Quatre frères de la compagnie du Sacré-Cœur, fusillés comme otages, rue Haxo, ont été transportés vendredi au cimetière d'Issy, où ils avaient été inhumés provisoirement dans une chapelle expiatoire élevée à leur mémoire, dans la maison de la rue Picpus.

On construit, en ce moment à Paris, sur le côté sud des buttes Montmartre, une tourelle en bois d'environ trois mètres cinquante centimètres de hauteur. Cette tourelle sera surmontée d'un appareil électrique d'une très-grande puissance, destiné à éclairer les diverses rues et ruelles du dix-huitième arrondissement.

Si ces essais, qui dureront une quinzaine de jours, réussissent, il sera installé des appareils semblables sur divers points de la capitale, de manière à assurer efficacement la surveillance nocturne des quartiers excentriques.

Salut au vin nouveau ! Vendredi, dans l'après-midi, est arrivée à Bercy-Paris, entourée de feuillage et de rubans aux couleurs nationales, la première pièce de vin des crus de la basse Bourgogne de la récolte de l'année 1872.

Cette pièce a été soigneusement remise, afin de la laisser reposer pendant quelques jours. La dégustation est fixée à aujourd'hui dimanche.

La *Patrie* apprend par lettres particulières de Tien-Tsin, du 5 juin, que M. de Geoffroy, notre nouveau ministre en Chine, venait d'arriver à Pékin.

L'*Avenir national* a reçu d'un Lorrain ayant fait partie de l'armée de Metz une lettre où l'on pose, à propos du maréchal Bazaine, les questions suivantes :

Pourquoi le 15 août 1870 fit-on sauter le pont de Longueville-de-Metz sur lequel passait la voie ferrée de Metz à Thionville ? 2<sup>e</sup> Pourquoi ce même pont fut-il reconstruit par les Français 10 ou 15 jours avant la capitulation ? 3<sup>e</sup> Pourquoi les ponts construits sur la Moselle au sud-ouest de Metz furent-ils détruits quand l'armée française fut enfermée dans Metz ? Pourquoi dans la convention militaire qui fut signée le 27 octobre, n'écrivit-on pas un article par lequel la neutralité du personnel et du matériel des ambulances était reconnue ? 4<sup>e</sup> Pourquoi la responsabilité de ces faits ?

Le *Journal d'Alsace* dément la nouvelle que des travaux de fortifications soient commencés dans cette ville. Mais le plan en a été arrêté à Berlin et l'on ne tardera sans doute pas à mettre la main à l'œuvre.

Vendredi soir, à six heures, un accident est survenu à la Plaine (territoire suisse), un train de voyageurs a été tamponné par un train de marchandises.

Plusieurs wagons ont été brisés, environ onze voyageurs ont été blessés, parmi eux une femme assez grièvement.

Un homme d'équipe a été tué pendant les manœuvres qui ont suivi l'accident.

Deux nouveaux journaux exhalant un parfum qui les classe sans besoin de commentaires, viennent d'être en Espagne : *El Petrole*, à Madrid ; *El Comunista*, à Barcelone.

Le *Mémorial diplomatique* dit que ses renseignements particuliers lui permettent d'affirmer que le pape ne songe ni à quitter Rome, ni à continuer le concile à Pau. Il est en même temps de bruit qui faisait réclamer le cabinet de Versailles par l'intermédiaire de M. Ernest Picard contre l'établissement du pape en Belgique.

LA GALERIE DE TABLEAUX DU DUC D'AUMALE.

On lit dans le *Courrier de France* :

Nous avons les premiers annoncé, il y a quelques temps, que le duc d'Aumale allait faire revivre en France la magnifique galerie de tableaux qu'il possédait à Twickenham et que cette galerie serait installée dans la salle du Jeu-de-Paume du château de Chantilly.

Les travaux d'appropriation de la salle du Jeu-de-Paume vont commencer très-prochainement; mais le musée ne sera pas installé avant le mois d'avril de l'année prochaine.

La salle, qui mesure trente-cinq mètres de long sur quinze mètres de large, sera divisée en deux parties, dans le sens longitudinal, par une cloison, et le plafond sera garni d'un système d'abat-jour afin d'atténuer la crudité de la lumière venant d'en haut. Les murs seront peints en couleur chocolat foncé.

La collection du duc d'Aumale, l'une des plus remarquables et des plus nombreuses parties des galeries appartenant à des particuliers, comprend plus de trois mille cinq cents tableaux de toutes les écoles et de toutes les époques; elle comprend en outre des aquarelles, des dessins, des gravures anciennes et des eaux fortes, presque tous signés de noms de maîtres et qui, malheureusement, ne pourrnt pas tous trouver place dans le local relativement restreint qui leur est destiné.

Parmi les merveilles de cette galerie, on cite particulièrement une admirable collection de tableaux des écoles flamande et hollandaise.

Le musée de Chantilly sera librement ouvert au public une ou deux fois la semaine.

## ÉTRANGER

### Entrevue de Berlin.

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

RÉCEPTION DE L'EMPEREUR DE RUSSIE.

Berlin, 5 septembre, 3 h. soir.

Le czar samordéchez de toutes les Russies vient d'arriver à Berlin. Nous attendons l'empereur d'Autriche pour demain dans la soirée.

Le temps est magnifique; 30 degrés au moins au soleil.

En passant sous les tilleuls pour me rendre au lointain *des bahn* où l'hôte impérial devait descendre, je vis une foule assez compacte stationner devant l'ambassade russe remise à neuf. C'est là, au premier étage, que le czar est installé, comme d'habitude du reste quand il vient à Berlin. Jamais il ne couche au palais royal.

A partir de ce point, jusqu'à la gare, je traversai une à une toutes les rues par lesquelles, une heure après, devait passer le cortège conduisant le puissant autocrate à son hôtel. Eh bien ! — je vous disici l'exacte vérité — pas un seul drapeau aux fenêtres, sur toute cette longue ligne; pas un arc de triomphe, ni une guirlande, ni même un simple tapis à l'endroit où ceux qui l'attendaient devaient mettre pied à terre. Tout au plus avait-on tracé sur le trottoir des raies à la craie. Ces deux raies voulaient dire à l'empereur Guillaume et à sa suite : Restez ici, c'est là halte du train.

En arrivant à la gare, à ma stupéfaction, je ne vis pas deux cents personnes à ses abords; par contre les équipages de la cour et de l'ambassade russe se suivaient sans nombre. Un bataillon de ligne, panache blanc rabattu sur le casque et musique à plumet rouge en tête, faisait justement son entrée et allait se placer en espalier devant le lieu de réception.

L'énorme gare était vide. A peine, au loin, apercevait-on une douzaine de curieux.

A deux heures et demie précises un coi à distance annonça le train. Une cloche sonna et je vis sortir d'une salle réservée l'empereur Guillaume suivi des fils et du prince Frédéric-Charles, puis d'une centaine de personnes chamarrées d'or et de croix; le groupe brillant vint se placer « au débarcadère » c'est-à-dire dans l'espace marqué à la craie.

Deux minutes après, le train s'arrêtait.

J'oubliais de vous dire que l'empereur Guillaume marchait parfaitement bien. Il y a quelques mois, il s'est foulé la jambe gauche en descendant deux marches assez obscures des corridors de l'ambassade anglaise; il y a quelques jours les journaux officieux nous ont annoncé que l'entrevue qu'il devait avoir avec l'empereur d'Autriche à Ischl ou à Gastein, avait été décommandée à cause d'un malaise qui subitement avait pris le vieillard plus que septuagénaire au pied droit.

Jambe gauche et pied droit doivent être bien guéris. L'empereur marchait comme vous et moi nous l'aurions pu faire. La guérison de ce pied droit s'est effectuée en trop peu de temps pour ne pas faire sourire quelqu'un qui connaît « les petits trucs » de la cour de Berlin. Pourquoi donc toutes ces petitesse et ces subtilités ? S'il y a une raison qui a empêché l'entrevue d'Ischl, qu'on la donne ou qu'on se taise ! Il n'est pas besoin d'avancer une bourde si grossière pour si peu de chose; quand on s'appelle gouvernement on doit avoir plus de respect pour la vérité.

Le premier qui descendit du train fut le czar. L'empereur Guillaume le vit et, allègre comme un jeune homme, il courut à lui. Les deux souverains se saisirent les mains, se regardèrent un moment dans le blanc des yeux, il leur vint à tous deux un joyeux sourire et ils se donnèrent un baiser cordial, chacun à son tour sur les deux joues. Après, ils se regardèrent de nouveau, répétèrent leurs baisers, et leurs mains ne se quittèrent qu'après qu'ils se les furent encore une bonne fois secoués.

C'est dans ce moment là, j'étais à dix pas, que j'ai pu me convaincre que ceux qui prétendent que le czar est « l'ami » de l'empereur d'Allemagne ont pleinement raison. J'ai vu dans ma vie bien des souverains se donner l'accolade, mais jamais je n'en ai vu deux s'accoler d'une façon aussi cordiale, aussi familière.

Entre temps, plusieurs princes allemands, M. de Bismarck, les généraux de Moltke, de Roon, le onagénéral feld-marchal Wrangel et une quantité de hauts personnages allemands et russes avaient formé demi-cercle autour des deux « amis ».

Après le czar descendit du convoi son fils aîné le césarevitch, un homme fort, figure énergique et ouverte, petite moustache blonde et qui jeta autour de lui un coup d'œil rapide et curieux.

Alexandre-Alexandrovitch passe pour détester les Prussiens. Bien souvent j'ai lu dans la presse berlinoise des anecdotes qui tendaient à prouver ce sentiment de répulsion. On l'accuse, en outre, d'être un panslaviste enragé. Si cela est vrai, le césarevitch peut se flatter d'avoir sur son cœur une grande domination. Sa figure se prit à sourire à chacun le plus gracieusement possible. Quand l'empereur Guillaume quitta son père pour l'embrasser, il lui rendit deux baisers rutilants et fit de même au prince impérial.

L'empereur Guillaume portait en sautoir le grand cordon de l'ordre de Saint-André; le czar, si j'ai bien vu, n'avait pas de cordon, mais l'uniforme prussien.

Alors eurent lieu, mais très rapidement, les présentations. Le czar serra vivement la main de Moltke, celle de Wrangel et celle de Bismarck, qui affectait un peu de se mettre à l'écart.

Moltke, retour de l'Alsace, a conservé toute sa maigreur et une modestie discrète toujours empreinte sur son visage. Bismarck est devenu littéralement gras. Sa poitrine déjà si forte s'est encore arrondie; sa figure, parcourue de profondes sillons, a gagné de la bouffissure; de quoi il doit se rendre compte bon vu dans son ermitage de Varzin. Son œil rond et glauque quelque chose d'insolemment terrible dans le regard; rien qu'un coup d'œil jeté sur cet homme vous révèle une puissance.

Le czar se portait visiblement bien. Je l'ai vu souvent, dans les années qui précèdent la guerre, à Ems, à Berlin, à Paris et ailleurs; je ne lui ai pas connu si bonne mine. Il souffrait, et sa lèvre supérieure se soulevait, faisant voir une rangée de dents blanches; mais l'espèce de contraction mélancolique qu'on lui connaît s'est conservée sur son visage. On dirait, à l'examiner attentivement, quelque un qui a beaucoup souffert.

Le prince Orloff se trouvait dans les rangs, son bandeau noir sur l'œil gauche mort et sa profonde cicatrice au menton. Le césarevitch l'aperçut, l'attira vers lui et l'embrassa.

La musique aux plumets rouges jouait un air russe.

Le groupe brillant, les empereurs en tête, se dirigea vers le perron de la gare où les équipages de la cour se tenaient en file. Quand les souverains se montrèrent à l'extérieur, deux mille personnes environ, pas davantage, femmes et enfants de ce peuple quartier, firent entendre les cris plusieurs fois répétés de *Der Kaiser lebe hoch* !

Le czar et l'empereur montèrent dans la première voiture, le prince impérial et le césarevitch dans la seconde, les deux fils du czar Vladimir et Nicolas, que l'empereur et le prince impérial avaient également embrassés, dans la troisième; les autres suivirent un peu en désordre.

Le cortège s'enfonça dans les rues presque désertes.

Demain, nous aurons la réception de François-Joseph, nous la comparerons à celle d'aujourd'hui.

ARRIVÉE À BERLIN DE L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

L'Agence Havas a transmis aux journaux les dépêches suivantes :

Berlin, 6 septembre.

L'empereur d'Autriche, accompagné du prince royal de Saxe, est arrivé ici à 6 heures précises. La salle d'arrivée de la nouvelle gare de Potsdam était pavée de drapeaux portant les couleurs autrichiennes, hongroises, prussiennes et allemandes. Sur le perron était rangée une garde d'honneur composée du 1<sup>er</sup> bataillon du 2<sup>e</sup> régiment de la garde avec musique et drapeaux déployés.

L'empereur Guillaume, le prince héritier de Prusse avec son fils aîné, et les autres princes de la famille royale, tous portant l'uniforme autrichien avec le grand cordon des ordres de Saint-Étienne et de la Toison-d'Or, attendaient, dès avant six heures, dans la salle royale de réception. Avec eux se trouvaient le grand-duc de Mecklembourg, le grand-duc de Hesse, les ducs de Saxe-Weimar, de Cobourg d'Anhalt et d'Altenbourg, ainsi que les autres princes allemands présents à Berlin; le prince de Bismarck avec la décoration de l'ordre de Saint-Étienne, et les attachés de l'ambassade austro-hongroise.

M. de Karolyi, ambassadeur d'Autriche à Berlin, et le baron Munich, premier conseiller de légation, s'étaient rendus à la rencontre de l'empereur François-Joseph jusqu'à Rudow, et se étaient partie de sa suite. Dans la même salle se trouvaient les chefs de file-marchaux Wrangel et Moltke, les généraux et les grands dignitaires de la cour.

À l'entrée du train en gare, la compagnie d'honneur s'est rendue aux augustes voyageurs les honneurs, et la musique du régiment a joué l'hymne national autrichien.

L'empereur François-Joseph, portant l'uniforme de son régiment prussien de la garde, est descendu du wagon et s'est avancé vers l'empereur Guillaume (qui, de son côté, s'était empressé d'accourir à sa rencontre), lui a donné l'accolade et lui a baisé cordialement la main. L'empereur Guillaume a souhaité la bienvenue au prince héritier de Saxe. Les deux empereurs ont parcouru ensuite le front de la compagnie d'honneur et l'empereur Guillaume a remis à l'empereur François-Joseph le rapport du régiment de grenadiers de la garde qui porte son nom. Après un échange de saluts avec le prince royal et les autres princes, a eu lieu la présentation à l'empereur d'Autriche des chefs de file-marchaux Wrangel et du général Manteuffel qui commandait le service d'honneur.

Les deux empereurs se sont rendus en calèche à quatre chevaux au château royal, en passant par la porte de Brandebourg et en longeant l'avenue des Tilleuls. Ils étaient suivis du prince héritier impérial, du prince royal de Saxe et des autres princes et de l'escorte militaire. Dans la suite de l'empereur d'Autriche se trouvait le comte Andrássy, président du conseil des ministres, lequel venait d'arriver et portait l'uniforme hongrois.

Sur tout le trajet, les rues étaient remplies d'une foule immense qui saluait l'empereur Guillaume et ses augustes hôtes par des acclamations enthousiastes.

Après les cordiales salutations qui avaient été échangées à la gare entre les deux empereurs, on a remarqué que l'empereur d'Autriche, l'empereur François-Joseph a accueilli et complimenté le jeune prince Frédéric-Guillaume, fils aîné du prince héritier de Prusse.

Arrivé au château royal, l'empereur d'Autriche a été reçu sur le grand escalier par tous les grands dignitaires de la cour. Puis il a présenté ses hommages à l'impératrice Augusta et aux princesses impériales et royales. Après cette entrevue, qui a revêtu le même caractère de cordialité que celle des deux monarques à la gare, l'empereur François-Joseph, accompagné du comte d'Andrássy et du général Manteuffel, commandant le service d'honneur, s'est rendu à l'ambassade de Russie pour faire visite à l'empereur Alexandre. Cette visite a duré un quart d'heure. Ensuite les deux empereurs se sont rendus au château en calèche découverte, accompagnés des chefs de file-marchaux Wrangel et de Moltke. L'empereur François-Joseph était assis à la droite de l'empereur Alexandre. Sur tout le trajet, une foule immense a acclamé les deux souverains et les salués de vivats sympathiques. A 7 heures, un dîner de famille a eu lieu au château royal.

Berlin, 6 septembre, 2 h. 35 soir.

L'empereur Guillaume, l'empereur Alexandre, tous les membres de la famille royale et les princes ici présents ont assisté, hier soir, à une représentation donnée à l'Opéra.

Ce matin, l'empereur Alexandre a fait tout seul une promenade en calèche dans le Thiergarten (jardin zoologique). A son retour, il a reçu les feld-marchaux Wrangel et de Moltke, ainsi que plusieurs officiers supérieurs. Vers midi, l'empereur Alexandre et les grands ducs ont rendu visite à l'empereur Guillaume, puis au grand-duc et à la grande-duchesse de Bade; après quoi ils se sont rendus, en compagnie du prince héritier, auprès du régiment de l'empereur Alexandre.

Aussitôt après l'arrivée de l'empereur d'Autriche aura lieu un dîner de famille auquel tous les princes sont conviés.

Le prince de Bismarck, chancelier de l'empire allemand, et le prince Gortschakoff, chancelier de l'empire russe, ont été reçus hier par l'empereur Alexandre qui leur a donné une longue audience.

Berlin, 7 septembre.

La *Gazette de Spener* dit que le membre du parlement anglais, Kinnaird, a remis au prince Bismarck une adresse revêtue de nombreuses signatures, entr'autres de celles de plusieurs évêques anglais, de plusieurs membres du parlement et d'Anglais de la haute noblesse, se prononçant contre le dogme de l'infailibilité et exprimant la plus chaude sympathie pour la lutte de Bismarck contre les ultramontains, une profonde admiration pour sa patience, sa sagesse, sa constance et son véritable amour de la liberté.

Berlin, 7 septembre.

Hier soir, à dix heures, le comte Andrássy a fait une visite au prince de Bismarck. Ces deux hommes se sont entretenus quelques instants ensemble. M. de Bismarck donnera demain un grand dîner.

Dresde, 6 septembre, soir.

L'empereur d'Autriche et le prince royal de Saxe sont partis d'ici à 2 h. 1/4 pour Berlin.

Le roi, le prince royal et la princesse royale ont rendu l'empereur en calèche jusqu'à la gare de Dresde, où le prince Georges, le prince de la guerre, les généraux et le personnel de l'ambassade d'Autriche étaient réunis et où une compagnie d'honneur, avec un corps de musique, était sous les armes. L'empereur d'Autriche portait l'uniforme de son régiment prussien de grenadiers de la garde, et le prince royal de Saxe portait l'uniforme autrichien.

À l'instant où l'empereur a passé devant le front de la compagnie d'honneur, des acclamations et des vivats ont éclaté du sein de la foule.

Après avoir pris cordialement congé du roi, de la princesse royale et du prince Georges, l'empereur François-Joseph et le prince royal de Saxe sont montés dans le wagon-salon impérial. Le départ a eu lieu à deux heures un quart.

Les troubles de Belfast.

Le Français publie la dépêche suivante empruntée au *Daily News* :

Belfast, mercredi, nuit.

Aujourd'hui, dans la chambre criminelle de la cour de police de Belfast, Hugh Mac Greavey et Frederick Moffett ont, après examen, été renvoyés devant les assises sous l'accusation de meurtre avec préméditation sur la personne du sous-constable Joseph Morton, policeman venu de North Tipperary pour prêter main forte lors des derniers troubles, et qui fut tué d'un coup de feu dans l'émeute de la nuit du 20 août.

Les ministres de l'Eglise presbytérienne de Belfast ont adopté à l'unanimité une suite de résolutions relatives aux émeutes dont cette ville fut le théâtre; la révérente congrégation a profondément regretté l'incertitude du sentiment et de l'esprit de parti dont il a été fait preuve dans cette circonstance, et le sang versé et les crimes commis pendant ces troubles et qui resteront un opprobre pour la communauté dont ils font partie. Les membres de la congrégation ont désigné le troisième sabbat de septembre comme un jour d'humiliation et de prières, et ordonné qu'à ce jour-là les ministres du culte presbytérien recommanderaient, dans toutes leurs églises, l'esprit de paix et l'amour fraternel envers les promesses pour illustrer ces paroles de l'Évangile : « La paix sur la terre et l'amour du prochain ».

Les Eisteddfod gallois.

Un correspondant du Nord écrit à ce journal que parmi les sujets dont s'occupe actuellement la presse de Londres, un des plus intéressants sinon des plus importants est la reconnaissance nationale dont les *Eisteddfod* gallois sont l'expression pratique :

Il y a, dit-il, quelque chose de merveilleux dans la persistance avec laquelle les Gallois continuent à affirmer leur individualité distincte, malgré la communauté d'intérêts matériels qui les rattache à l'Angleterre et malgré la facilité des communications, qui semble rendre impossible tout exclusivisme national sur le territoire si restreint de la Grande-Bretagne. Les Celtes ont succombé dans les *Highlands* de l'Ecosse, mais dans la principauté de Galles ils sont encore un peuple compact qui paraît vouloir résister indéfiniment à cette absorption que les publicistes anglais regardent comme le dernier terme du progrès pour la race vaincue. Encore faut-il ajouter que, même en Ecosse, si se produit une réaction en faveur de la nationalité celtique, réaction purement littéraire, il est vrai, et cependant assez réelle pour qu'on songe sérieusement à conserver ce qui reste encore de cet élément par la création d'une chaire de langue celtique à l'université d'Edimbourg.

Dans la principauté de Galles, la population a trouvé un autre moyen de conserver son caractère distinct.

Ce moyen n'est autre que les *Eisteddfod*, réunions annuelles des « bardes » du pays, une sorte de concours national de poésie et de musique auquel le monde est admis. Les journaux de Londres, qui autrefois se moquaient de la supériorité de la civilisation anglaise, commencent maintenant à juger d'une manière plus équitable et à reconnaître que le maintien de la nationalité des Gallois est peut-être après tout un avantage pour le royaume, ne fut-ce que comme contrepoids à la manie d'uniformité et de nivellement qui distingue notre époque.

Il ne saurait être question de la séparation politique de la principauté de Galles, et l'on sait bien que le mouvement dont il s'agit est loin de présenter les mêmes dangers que la propagande nationaliste en Irlande. L'*Eisteddfod* de Portmadoc a été présidé par lord Penrhyn, lord lieutenant du Carnarvonshire, et plusieurs notabilités locales comme M. Osborne Morgan et sir Watkin Williams Wyns ont témoigné par leur présence de l'intérêt que les efforts des patriotes gallois inspirent aux classes supérieures de la province.

## L'

de sa profonde et respectueuse sympathie à l'occasion du deuil qui l'a frappée.

La bénédiction a été donnée à la ville, hier au soir, sans incidents ni protestations. Une foule nombreuse et recueillie garnissait les quatre heures et demie, les quais Saint-Antoine et des Célestins.

Une forte escouade de gendarmes était là, prête à maintenir l'ordre, le cas échéant. A six heures cinq minutes, trois coups de canon succédèrent au marqué le commencement de la cérémonie. A peine quelques jeunes exaltés sont venus protester, par leurs ricanements, contre cette démonstration pieuse. Tout s'est passé dans le plus grand calme.

Vendredi et samedi ont eu lieu, au lycée de Lyon, les examens d'admissibilité pour l'école polytechnique, ainsi que nous l'avons annoncé.

Les examens d'admission commenceront mercredi prochain.

Parmi les 24 candidats déclarés admissibles, on remarquait un jeune homme qui était venu de Metz concourir à Lyon.

On sait que les Pères Jésuites possèdent à Metz un établissement d'instruction très-important.

En attendant qu'ils soient expulsés par M. de Bismarck conformément à la nouvelle loi, ils continuent à préparer leurs élèves aux différentes écoles du gouvernement français, comme avant la guerre.

Cette année le nombre des élèves reçus à l'école polytechnique sera doublé et s'élèvera à 280 ou 300. On assure même que le gouvernement a l'intention de maintenir à ce chiffre la promotion de l'année prochaine.

C'est le 18 septembre que s'ouvrira dans la salle de l'ancienne Bourse, au palais Saint-Pierre, la quatrième session du congrès médical de France. Le président de la commission d'organisation est M. le docteur Diday et le secrétaire général, M. le docteur Dron, chirurgien en chef de l'Antiquaille.

Parmi les notabilités du dehors qui doivent assister au congrès, on cite MM. Gosselin, Trélat, Verneuil, et enfin M. Bouillaud, tous professeurs à la Faculté de médecine de Paris.

Quel sera le président? Naturellement on n'en sait rien encore, mais peut-être n'est-il pas téméraire de présumer que M. le docteur Bouillaud, qui a été président du congrès international de médecine à la session qui se tint à Florence en 1869, verra se renouveler pour lui cet honneur à Lyon.

On sait que M. Bouillaud est surtout célèbre par ses études sur les maladies du cœur. Il est âgé de soixante-seize ans.

On attend aussi diverses notabilités de la médecine et de la chirurgie italiennes.

Le congrès doit durer neuf jours. Les séances seront publiques, mais les membres fondateurs ou adhérents auront seuls le droit de prendre part aux discussions. Chaque question n'occupera qu'un jour.

Les questions sont au nombre de huit, et ont été généralement choisies parmi les sujets les plus actuels, ainsi : des causes de la dépopulation en France, et des moyens d'y remédier; des épidémies de variole; des plaies de guerre; enfin une des plus importantes est celle de la réorganisation de l'enseignement de la pharmacie et de la pharmacie en France.

La première session du congrès s'est tenue à Rouen, en 1863; la deuxième à Lyon, en 1864, et la troisième à Bordeaux, en 1867. Il ne faut pas confondre ce congrès avec le congrès international, dont nous avons parlé plus haut.

La première représentation de la *Timbale d'argent* a été une simple répétition, et, plus est, une mauvaise répétition.

Néanmoins, la pièce a plu, et des braves d'encouragements ont retenti à diverses reprises de tous les coins de la salle.

Nous attendrions, pour apprécier l'œuvre et les interprètes, que ces derniers sachent un peu mieux leurs rôles, et que messieurs les musiciens se soient entendus pour jouer tous dans le même ton.

Voilà pourtant comment on compromet des succès certains!

Pendant ce temps, MM. Laurent et Jalama faisaient au Grand-Théâtre leur 3<sup>e</sup> début dans le *Singe*.

Le premier a été admis à l'unanimité moins une voix, le second à l'unanimité absolue.

Nous recevons, au dernier moment, de M. Maurel, directeur du Gymnase, une lettre trop longue pour être insérée aujourd'hui.

M. Maurel s'excuse auprès du public du changement de spectacle nécessité hier soir par le départ subit de M. Courtois, qui devait remplir, dans le *Demi-Monde*, le rôle de Raymond de Nanjac.

C'est à un contre-temps inattendu, dont la direction, qui en est la première victime, ne peut pas porter la responsabilité.

La musique de la garde républicaine de Paris, dont on a annoncé la prochaine arrivée à Lyon, se rendra dans notre ville du 20 au 22 septembre.

Hier, vers deux heures, une jeune fille enjambait le garde-fou du pont du Midi et se précipitait dans le Rhône.

Heureusement, on a pu la retirer saine et sauve; elle est âgée de seize ans et se nomme Clémence G... une récente condamnation prononcée contre son père avait déterminé la pauvre enfant à en finir avec l'existence.

Après quelques bons conseils, qu'elle a écoutés en pleurant, on l'a fait reconduire à son domicile.

#### PRODUIT DE L'OCTROI DE LYON.

|              | 1870         | 1872         |
|--------------|--------------|--------------|
| Janvier..... | 697,975 49   | 779,337 29   |
| Février..... | 558,827 64   | 764,652 67   |
| Mars.....    | 659,137 65   | 638,848 18   |
| Avril.....   | 715,834 50   | 737,879 33   |
| Mai.....     | 644,189 30   | 735,719 98   |
| Juin.....    | 643,082 72   | 671,086 48   |
| Juillet..... | 733,337 21   | 771,081 48   |
| Août.....    | 593,734 41   | 735,061 60   |
| Totaux.....  | 5,247,078 92 | 5,773,667 46 |

L'augmentation en 1872 est de 536,588 54. Elle provient surtout du rendement des nouvelles taxes établies le 1<sup>er</sup> avril dernier.

Le directeur de l'Exposition reçoit avis que, par suite d'un accord entre les compagnies de Lyon et d'Orléans, un train de plaisir sera organisé de Bordeaux à Lyon, par Gannat, avec billets d'aller et retour à prix réduits.

Le départ est fixé au mercredi 18 courant et l'arrivée à Lyon aura lieu le lendemain à 3 heures 35 du soir.

Le départ de Lyon pour le retour se fera le lundi 23 septembre à midi 35.

Une affiche donnera des détails plus complets.

Voici les principales gares où ce train prendra des voyageurs sur son passage :

Bordeaux-Bastide, Contrats, Saint-Médard, Périgueux, La Rochelle, Bussière-Galland, Limoges, Saint-Sulpice-Laurière, Marçay, Guéret, Aubusson, Cressat, Montluçon, Commenay-La Roche, Surgères, Mauzé, Niort, Pamproux, Rouillé, Poitiers, Lussac-les-Châteaux, Montmorillon, Bercast.

SAONE-ET-LOIRE. — Un avis du maire de Chalon fait connaître que, par délibération du conseil municipal et de la chambre de commerce, il a été décidé que neuf ouvriers de Chalon, nommés par leurs collègues, appartenant aux différentes branches de l'industrie locale, seront envoyés à l'Exposition de Lyon, et seront chargés de faire un rapport commun sur le résultat de leur visite et de leurs observations.

MM. Schneider et C<sup>ie</sup>, qui avaient déjà, à la fin de l'année dernière, réduit chez eux le travail à la journée à 10 heures et opéré diverses augmentations partielles de salaires, viennent d'en accorder une nouvelle à tout leur personnel, c'est-à-dire à près de 1,200 ouvriers. En même temps, ils ont supprimé toute retenue pour la caisse de prévoyance; ils prennent cette institution entièrement à leur charge.

A cette nouvelle, le Creusot a illuminé.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalscière Du Barry de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalscière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purgation, ni faiblesse, les dyspepsies, gastralgies, flatulences, nausées, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 4,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure No 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (Isère), 25 août. Monsieur, — La Revalscière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'étais dévoré de la rage de me suicider, malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalscière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. PERRIER, marchand.

Cure No 62,845.

Ecrouville (Seine-Inférieure), 27 novembre. Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me lever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre la respiration. Il y a huit jours, que je prends la Revalscière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOULET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 3/4 kil., 6 fr.; 1 kil., 8 fr.; 2 kil., 16 fr. — Les biscuits de Revalscière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 6 francs. — La Revalscière chocolatée rend l'appétit, digère, donne du sommeil, équilibre et chassent toutes les personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

Dépôts à Lyon, Dorvault, pharmacie centrale, Persaud, épicerie, 57, rue Bourbon. Varvarand, épicerie, rue de Lyon, Napoléon frères, place de Lyon, Verpillot-Millon, rue de Lyon, 48. Cherblanc, Champignon et Gaget, cours Morand, 7 et 9; Redet, Perret, Poussin, Brun, Gannat, Turlet, épicerie, 16, rue Neuve; Girin, Veran, Chamaurat, Fayolle frères, Armandy, Balandrin et Sabouraud, Boissonnet, pharmaciens; J. Girard, épicerie-herboriste, rue Chamaus, 14; Durand, épicerie, rue Imbert-Colomès, 29, chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>ie</sup>, 26, place Vendôme, Paris.

## DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles MAUREL, FINAZ, SAILLARD et TURPEAUX, qui par erreur n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

Madame veuve Saillard,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu lundi 9 courant, à 3 h. 3/4.

Le convoi partira du domicile de la défunte, rue de la Poulaillerie, 3, pour se rendre à l'église Saint-Nizier, et de là au cimetière de Loyasse.

## CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Séance du vendredi 6 septembre 1872

PRÉSIDENCE DE M. CARLÉ

La séance est ouverte à une heure. M. Falconnet, l'un des secrétaires, procède à l'appel nominal.

M. Feuilleat, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Le procès-verbal est adopté.

ORDRE DU JOUR :

Rapport de la commission chargée de concert avec la délégation du conseil municipal de s'occuper du récolement du mobilier de l'Hôtel-de-Ville-Préfecture, en vue de la séparation future des deux administrations.

M. Fanga, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui avait été chargée par le conseil général de procéder au récolement du mobilier de l'Hôtel-de-Ville-Préfecture.

Acte est donné à M. le rapporteur de cette communication.

M. Plasson rend compte des démarches faites par la commission spéciale nommée par le conseil général pour chercher un local où l'on pourrait installer provisoirement l'Hôtel et les bureaux de la préfecture.

A la suite de quelques observations, présentées par MM. Grinand, Plasson, Dalin et Fezza, le conseil décide que la commission départementale sera chargée de poursuivre l'étude de cette affaire pour la solution de laquelle le conseil général pourra être convoqué extraordinairement, s'il y a lieu.

Imposition extraordinaire des communes.

M. Grinand, rapporteur, donne lecture du rapport et des conclusions qui suivent :

Messieurs,

La loi du 10 août 1871 précise que, chaque année, le conseil général, arrêté à sa session d'août, dans les limites fixées annuellement par la loi de finances, le maximum du nombre de centimes extraordinaires que les communes pourront s'imposer.

Or, la loi de finances du 23 juillet dernier, a maintenu le nombre de ces centimes à 20, comme maximum pour 1873, et c'est ce nombre que M. le préfet vous propose de fixer pour le département.

Ces impositions ne sont jamais votées et autorisées que pour des cas de nécessités démontrées. De ce qui précède et des pièces à l'appui,

Le conseil général :

Vu la loi précitée du 10 août 1871 ;

Vu la loi de finances du 23 juillet dernier ;

Vu le rapport de M. le préfet ;

Sa commission des finances entendue, Est d'avis de fixer à 20 le nombre de centimes extraordinaires que les communes pourront s'imposer en 1873.

Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées.

Frais d'impression pour les élections consulaires et des cahiers pour la formation des listes électorales et du jury.

M. Grinand, rapporteur, donne lecture du rapport et du projet de délibération qui suivent :

Messieurs,

M. le préfet vous propose, en suite d'une rectification, d'enlever à l'article 15 une somme de 3,800 fr. pour la reporter à l'article 7 du même sous-chapitre xii, ce qui constituerait à cet article un crédit de 12,800 fr. se répartissant ainsi :

Sous-chapitre xii, art. 7.

Frais d'impression du procès-verbal des délibérations du conseil général, des rapports de la commission permanente et du préfet, 6,800 fr.

Frais d'impression du budget et des comptes départementaux, 900

Frais d'impression du procès-verbal des délibérations du conseil d'arrondissement et des rapports du sous-préfet, 300

Frais d'impression du cahier d'émulation, 3,200

Impressions diverses et travaux d'intérêt départemental, 1,600

12,800 fr.

Des dépenses sont nécessaires au service départemental; en conséquence, je vous propose le délégué suivant :

Le conseil général,

Vu le rapport de M. le préfet et les pièces à l'appui ;

Sa commission des finances entendue, Inséré au sous-chapitre xii, art. 7, une somme de 12,800 fr. pour frais d'impressions diverses, comme il est expliqué ci-dessus au présent rapport.

Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées.

Subvention aux caisses d'épargne

M. Grinand, rapporteur, donne lecture du rapport et du projet de délibération qui suivent :

Messieurs,

L'année dernière, vous avez inscrit à votre budget une somme de 1,000 fr. pour aider aux caisses d'épargne du département.

L'an dernier, on nous annonçait la création de nouvelles caisses : l'une à Oullins l'autre à Villeurbanne. Cette année, on ne nous annonce rien de semblable et nous le regrettons vivement.

Le rapport de M. le préfet constate une diminution considérable dans le nombre des livrets. La cause, selon lui, provient de la révolution du 4 septembre et du décret du 17 même mois. Ces événements ont certainement causé des retraits, mais non en nombre considérable.

Enfin, votre commission des finances se félicite de n'avoir pas vu à la porte des caisses d'épargne cette affluence de déposants venant retirer, que nous avons présentée l'année dernière.

Le moment est mal choisi pour donner de semblables explications.

La grande cause des retraits a été l'emprunt fait par la caisse d'épargne.

Effectivement, M. le président de la caisse d'épargne de Lyon nous dit, dans son rapport, que rien que pour l'emprunt de deux millions, autorisé par la loi du 21 juin 1871, dix-sept cent huit déposants y ont pris part pour 62,845 fr. de rente. Que s'est-il passé pour la réalisation de l'emprunt de trois millions ? Nous le saurons l'an prochain.

En attendant, Messieurs, les caisses ont toujours les mêmes dépenses, et lorsque sous la pression des événements leurs ressources diminuent, le moment serait mal choisi pour diminuer la subvention.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer le délibéré suivant :

Le conseil général,

Vu les conclusions du rapport de M. le préfet ;

Les comptes rendus et états des diverses caisses départementales ;

Sa commission des finances entendue ;

Une somme de mille francs sera inscrite au sous-chapitre xii, art. 1<sup>er</sup>, pour subvention aux caisses d'épargne.

Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées.

Subventions demandées par la Société de secours pour les Alsaciens et les Lorrains.

M. Grinand, rapporteur, donne lecture du rapport et du projet de délibération qui suivent :

Messieurs,

Après les malheurs que s'est attirés le peuple français par son imprudent confiance envers le gouvernement qui ne la méritait pas, nous avons vu errer sur le pays de malheureux concitoyens que nous avions tristement abandonnés à un ennemi qu'ils détestent et dont ils fuient la domination.

De toutes parts, dans toutes les villes où le sentiment de patrie perdus fait encore vibrer les cœurs, il s'est formé des sociétés d'Alsace-Lorraine pour aider, assister, renseigner ces pauvres gens qui abandonnent leurs foyers, cherchant un coin de terre où la vue du vainqueur leur sera épargnée.

Mais, dans cet exode, il y a, non seulement des hommes et des femmes qui ont besoin d'un secours temporaire, mais indispensable, il y a encore des enfants, des orphelins qu'il faut nourrir, entretenir jusqu'au moment où on trouve à les placer dans une famille honnête qui accepte, enseigne à travailler, et donne à l'orphelin sans patrie place à la table et rang parmi les enfants de la maison.

Tout cela coûte. Les ressources sont bien bornées. Les sociétés ont bien plus écouté leur cœur que leur bourse, et aujourd'hui ils prient M. le préfet de les recommander à la bienveillance du conseil général.

Vous entendez cette voix, messieurs, et je suis certain que vous voudrez bien accorder à la société d'Alsace-Lorraine de Lyon un crédit de 1,500 fr.

Je vous propose, en conséquence, le délibéré suivant :

Le conseil général,

Vu le rapport de M. le préfet ;

Entendu le rapport de sa commission des finances, et s'associant de grand cœur aux sentiments qui y sont indiqués,

Décide :

Qu'une somme de 1,500 fr. sera prise sur la réserve de 4,422 fr. 61, qui reste au sous-chapitre xii, art. 10, pour être mandatée au profit de la société d'Alsace-Lorraine, qui fera un rapport au conseil général pour indiquer l'emploi de la somme reçue.

Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées.

Conseil de salubrité.

M. Falconnet, rapporteur, donne lecture de la proposition suivante :

Votre commission vous propose de voter une somme de 2,000 fr. à titre d'indemnité pour les dépenses des conseils d'hygiène et de salubrité, et en ce qui concerne l'augmentation de ce crédit.

Votre commission vous propose d'inviter les conseils à produire à l'avenir la justification des frais de déplacement auxquels ils auront été obligés, afin de pouvoir inscrire au budget un crédit équivalent à leurs dépenses.

Après quelques observations de M. le préfet, de M. Feuilleat et de M. Falconnet, la proposition du rapporteur est adoptée.

Encouragements à l'agriculture.

M. Falconnet, rapporteur, demande l'ajournement à la prochaine séance.

L'ajournement est prononcé.

M. Perret demande la parole pour présenter les conclusions de la commission qui avait été chargée, dans l'une des précédentes séances, de recueillir des renseignements sur les vœux d'anciens employés en faveur desquelles l'administration proposait un secours.

Sur l'observation de M. le préfet, que cette question ne figure pas à l'ordre du jour l'affaire est renvoyée à la prochaine séance.

M. Edouard Millard demande à donner lecture au conseil du procès-verbal de la réunion interdépartementale qui a eu lieu, jeudi 5 septembre, à Lyon, entre les commissions de la Loire et du Rhône.

Le conseil, après avoir donné acte de cette communication, décide que le procès-verbal sera imprimé et transmis au conseil général de la Loire.

M. Plasson demande si la commission départementale est occupée de la répartition du crédit de 4,000 fr., mis à la disposition du préfet, pour secours aux établissements de bienfaisance.

M. Grinand répond que l'administration préfec-

torale n'a pas encore saisi la commission départementale de cette question.

M. le préfet ajoute qu'il s'agit ici d'une libéralité de l'Etat en faveur des établissements de bienfaisance. C'est donc à l'Etat à mandater ces secours, après qu'il aura reçu les propositions de l'administration. M. le préfet va donner des ordres pour que le conseil soit promptement consulté à ce sujet.

Le Conseil décide que les commissions se réuniront demain samedi, à 2 heures.

La prochaine séance publique aura lieu, lundi 9 septembre, à 4 heures.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Lyon, le 7 septembre 1872.

Les Secrétaires : FEUILLET, FALCONNET.

## DÉPÊCHES DU SOIR

5 Septembre. — 2 heures du soir.

New-York, 6.

Or. .... 112 3/4 | Ch. sur Paris. 5.28 3/4

Ch. s. Londres 108 ./.

## DÉPÊCHES DU MATIN

9 Septembre. — 7 heures du matin.

Paris, 9 septembre.

Le bruit que des billets de logement ont été donnés aux soldats prussiens pour une période prolongée à Châlons ou ailleurs est complètement erroné.

Tous les soldats sont casernés; les seules charges pour les habitants concernent le logement des troupes en marche pour la manœuvre, mais jamais pour plus de deux nuits.

Les baraquements de Ligny seront terminés le 1<sup>er</sup> octobre.

Naples, 8 septembre.

Résultats probables des élections : liste libérale, 59; clérical, 21.

Amsterdam, 8 septembre.

Un meeting des délégués de l'Internationale a eu lieu; le public était peu nombreux. On a prononcé des discours sur le but et l'organisation de l'association. Calme parfait. Plusieurs délégués sont partis.

Dépêches particulières

DU JOURNAL DE LYON

Vienne, 8 septembre.

Les négociations relatives à la conclusion d'un traité d'extradition entre l'Autriche-Hongrie et la Russie sont à la veille d'aboutir.

Il paraît que, sur l'initiative du gouvernement russe, il a été décidé que le traité sera rédigé uniquement en français.

Milan, 8 septembre.

## SPECTACLES ET CONCERTS

9 Septembre

THÉÂTRE DU GYMNASSE  
Les Domestiques, vaudeville en 3 actes.  
Le Voyage de M. Perrichon, comédie en 4 actes.  
Les Petits Pêcheurs de Grand-Maman, vaudeville en 1 acte.  
On commencera à 7 heures 1/2.

Institution Saint-Polycarpe, rue des Capucins, 6. — Enseignement secondaire. — Répétition pendant les vacances. — Préparation au baccalauréat.

## LE REMÈDE D'ABYSSINIE

contre l'asthme, préparé par EXIBARD, pharmacien à Paris, est recommandé par tous les médecins.

Son action est immédiate dans les accès d'oppression, catarrhe, toux, bronchite et surtout affection asthmatique.

Dépôt à Lyon, pharmacie BARNAUD, 3, rue de Lyon.

A la même pharmacie, dépôt du vin de quinquina, tonique et fébrifuge. 3123

## Crédit Lyonnais

Palais du Commerce.

Le Crédit Lyonnais bonifie actuellement à ses déposants les taux d'intérêts ci-après :

|                      |           |
|----------------------|-----------|
| Dépôts à vue.....    | 3 0/0     |
| de 3 à 5 mois.....   | 4 0/0     |
| de 6 à 11 mois.....  | 4 1/2 0/0 |
| de 1 an et au-dessus | 5 0/0     |

Il reçoit tous les titres en dépôt et encaisse les dividendes, au crédit du déposant, sur un compte productif d'intérêts. Il délivre des chèques sur Paris, Marseille et Londres. 3850

## LA POUDRE TACHET

Est la meilleure pour la destruction des insectes. — E. GALZY, successeur, rue Bugeaud, 28, Lyon. 3733

## ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS

M. J. HUGENTOBLE, ex-directeur de l'Institution des Sourds-Muets de Genève, s'est établi à Lyon et reçoit chez lui quelques enfants sourds-muets de bonnes familles.

La méthode d'enseignement est celle de l'Articulation

Cette méthode, dont les excellents résultats sont généralement reconnus, consiste à enseigner au Sourd-Muet à lire sur les lèvres de son interlocuteur les paroles qu'il prononce et à articuler lui-même les mots par l'imitation.

Il est ainsi, dans une grande mesure, rendu capable de participer à la conversation et à tout ce que comporte l'usage de la parole. — Le langage des signes n'est pas enseigné.

Les élèves trouvent dans la famille de leur professeur tout le confort et tous les bons soins désirables. Meilleures références. S'adresser à Lyon, 10, rue Dahamel.

J. HUGENTOBLE, professeur d'articulation. 4019

## OBLIGATIONS

1° Nord de l'Espagne, jouissance de janvier 1885 ;  
2° Pampelune, Barcelone, jouissance de juillet 1885 ;  
3° Portugais, jouissance de janvier 1885 ;  
4° Romains, jouissance d'octobre 1885.

Les porteurs des titres ci-dessus peuvent les remettre à l'Agence générale financière, 57, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon, pour participer à un intérêt de 6 0/0 l'an, payable fin décembre 1872 et juillet 1873. Intérêt fixé sur le prix du titre au moment où on opère le dépôt contre reçu portant intérêt.

Renseignements et bureaux ouverts de 10 à 4 heures. 4048

## L'ORIENTALINE

Teinture instantanée ; la meilleure pour se teindre soi-même. — Succès garanti. En vente au dépôt général, MAISON ROCHON, rue Grenette, 34. Grand modèle, 8 fr., petit modèle, 3 fr. 50. 2978

MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS  
Rue Auber, 3, place de l'Opéra  
LIBRAIRIE NOUVELLE, boul. des Italiens, 15.  
EN VENTE :  
L'HOMME-FEMME  
Par Alex. DUMAS Fils. — Un volume grand in-18. — Prix : 2 francs (franco).

Ce remarquable ouvrage est l'événement du jour. M. Al. Dumas fils y soutient, de toute son autorité, la plus éminente et la plus poignante des thèses, sur un sujet brûlant, bien digne de tenter le talent humain, scrutateur et profondément incisif de l'auteur de la Dame aux Camélias, du Demi-Monde et de l'Affaire Clémenceau.

## DÉPOT GÉNÉRAL DE PARFUMERIES et des meilleures teintures MAISON ROCHON

34, rue Grenette, 34 LYON. 2978

## DENTISTES AMÉRICAINS

32, rue de Lyon, 32 2855  
CHANGEMENT DE DOMICILE  
Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOUFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15. 2889

## Café-Restaurant DE LA PERLE DE MADRID

2, RUE DE LA BOURSE, 2  
Déjeuners et dîners à prix fixe modéré et à la carte.

SALONS DE FAMILLE  
Spécialité de vins d'Espagne.  
On y trouve des journaux espagnols. 387

IMPRIMERIE H. STORCK, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

## ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

## Mairie de Lyon

Le Maire de Lyon  
Donne avis  
Que par acte en date des vingt-deux et trente-un juillet dernier, reçu Me Duguey, notaire, la ville a acquis pour cause d'utilité publique, des mariés Sauze (François), et Marie-Thérèse Jallat, propriétaires, domiciliés boulevard de la Croix-Rousse, numéro 89, moyennant le prix de quatre mille quatre-vingt-dix francs, une parcelle de terrain de six-vingt-neuf mètres trente-un centimètres dix-sept centimètres carrés délaissée à la voie publique, par suite de la construction d'un immeuble, naotée de la Grande-Côte, 76.  
La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un (article 9), pour la purge des hypothèques légales ou conventionnelles qui pourraient grever la parcelle de terrain indiquée.  
Lyon, le six septembre mil huit cent soixante-douze.  
Pour le Maire de Lyon :  
L'Adjoint délégué, G. BOUCHU. 4068

UN NÉGOCIANT ALSACIEN marié sans enfants, exerçant depuis dix ans le commerce de MACHINES À COUDRE dans la région de la mise en train de tous les systèmes connus, ayant l'intention de se fixer en France, désire s'entendre avec une maison sérieuse de Lyon ou du centre de la France, et s'engager comme vendeur et intéressé soit pour le magasin ou les voyages. Ecrire franco à Edouard GEBHART, à Kayserberg, Haut-Rhin (Alsace). 4055

## COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

PAQUEBOTS À VAPEUR POUR L'ALGÉRIE ET LE LANGUEDOC

Transport des passagers et marchandises à prix réduits

Départ direct de Marseille pour :  
Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mardis.  
Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bone (sans transbordement), tous les jeudis.  
Philippeville et Bone, tous les vendredis.  
Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le samedi.  
Cette, 3 départs par semaine.  
Marseille, 3 départs par semaine.  
Pour FRET ET PASSAGE, S'adresser :  
Marseille, au bureau de la Compagnie, rue Canabière, 54.  
Cette, chez M. G. Gaffard aîné, quai de Bosc, 12.  
Lyon, au bureau de la Compagnie, quai de Retz, 12.  
Paris, chez M. Lagrange père, 31, boulevard Bonne-Nouvelle.

MALADIES DE L'ESTOMAC et des INTESTINS sont toujours guéries par la LIQUIDE DE BESSON  
au sirop d'écorce d'orange amère. Les expériences faites depuis dix ans ont établi d'une façon pérenne la valeur du sirop de Pepsine Besson, comme remède à l'anti-nervosité. Il calme en peu de jours les vomissements spasmodiques, tiraillements, douleurs ou crampes d'estomac, et facilite la digestion en sollicitant la sécrétion du suc gastrique. Il est employé avec le plus grand succès dans toutes les fois où il y a irritation d'intestins, soit constipations opiniâtres ou diarrhées chroniques, etc. Prix : 3 francs.  
Dépôt, pharmacie BESSON, cours Morand, 12, à Lyon, et dans toutes les principales Pharmacies et Drogueries.

## Etude de Me GAGNEUX, huissier, rue Grenette, 32.

## VENTE JUDICIAIRE

Le mardi dix septembre courant, à onze heures du matin, sur la place de la Comédie, à Lyon, de divers objets mobiliers saisis, tels que : banques, canapés, fauteuils, chaises, glaces, pendule, etc., etc. 4069

## A VENDRE

route de Gènes, 88, une forte PRESSE HYDRAULIQUE n'ayant que le pot à changer. 4036

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON EN 1872

CATALOGUE OFFICIEL JANVIER & C<sup>ie</sup>

17, rue du Bouloi, 17, Paris  
Concessionnaires exclusifs pour les Notices et Insertions (FRANCE ET BELGIQUE)

dans le Catalogue officiel des Expositants et dans le Catalogue officiel des Adjointes, à l'Exposition universelle et internationale de Lyon 1872.

Prix des Notices publiées à la suite du nom de l'Exposant :  
De 1 à 4 lignes.....fr. 25  
Au-dessus de 25 lignes, la ligne.....fr. 4  
Au-dessous de 25 lignes, la ligne.....fr. 175  
La Page entière.....fr. 300

La Direction de l'Exposition se réservant le droit d'accepter ou de refuser le texte des Notices proposées, MM. JANVIER & C<sup>ie</sup> ne peuvent être rendus responsables des refus.

Les frais de dessins, gravures, marques de fabriques, médailles, etc., ne sont pas compris dans les prix des insertions et sont à la charge du souscripteur.

N.B. — Tous dessins autres que ceux de machines mécaniques ou appareils ne pourront être mis qu'à la fin du groupe. — Le texte seul restera après le nom de l'exposant.

Les insertions sont reçues exclusivement pour Lyon et le Rhône, chez M. V. FOURNIER, 14, rue Confort, à Lyon.

## Beauté, Utilité, Garantie

## DENTS ET DENTIERS

A 5 FRANCS LA DENT  
Richard et Dr Pigeat, dentistes, rue du Commerce, 14. 3977

## UN ALSACIEN

demande une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

## Nouvelle Encre

A JARDOT à Lyon  
Nouvelle Encre violette  
qui ne s'efface pas  
sur les papiers.

BENZINE J. GARDOT  
à Lyon  
Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs.

Le flacon 45 c. 4066

Dépôts à Lyon chez M. BERLE, parfumeur, 11, rue de Lyon, et au Bazar de la Concorde. 3092

TARNAVASSI, brocheur, rue Ferrandière, 6

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

## TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR

Responsabilité limitée. — Capital : VINGT MILLIONS

## SERVICES RÉGULIERS ET TRANSPORTS DES DÉPÊCHES

## Ligne de l'Algérie

Pour Alger (direct.), tous les Dimanches matin.  
Pour Philippeville et Bone, tous les mercredis et tous les dimanches, à 8 heures du matin.  
Pour Bone (directement), une fois par semaine à jour indéterminé.

## Ligne du Brésil et de la Plata

Départs réguliers de MARSEILLE, le 15 de chaque mois

SERVICE DIRECT À GRANDE VITESSE

Le paquebot LA FRANCE, capitaine ROUAZE, partira le 15 Septembre pour RIO-JANEIRO, MONTEVIDEO & BUENOS-AYRES

Touchant à BARCELONE, GIBRALTAR et SAINT-VINCENT.

Le départ du 15 OCTOBRE prochain sera effectué par le Polton

Le départ du 15 NOVEMBRE prochain sera effectué par la Savole

Pour fret et passage, s'adresser à MARSEILLE, aux Bureaux de la Société, place de la Bourse ; à LYON, aux Messageries Internationales F. PUTHET et C<sup>ie</sup>, 2, quai Saint-Clair ; à PARIS, id. id. F. PUTHET et C<sup>ie</sup>, 114, boulevard Sébastopol.

NOTA Pour favoriser l'émigration, les familles ou corporation pourront obtenir une réduction sur les prix en s'adressant à Lyon, à MM. PUTHET et C<sup>ie</sup>, et à Marseille, aux bureaux de la Société.

## VIENT DE PARAÎTRE :

## L'Indicateur Lyonnais des Chemins de Fer

Tirage rectifié du 2 juillet 1872

M. BENOIT l'a augmenté des lignes d'Orléans, du Midi, de la Suisse et de l'Italie, ce qui le rend plus complet que tout autre guide.

En vente chez les libraires et dans les gares au prix de 30 centimes.

## VASTE LOCAL À LOUER

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41  
Au premier au-dessus de l'entresol  
S'y adresser.

## ALLEVARD-LES-BAINS (Isère).

## HOTEL DU RHONE

VIROT aîné, propriétaire.

Hôtel de premier ordre, Vue splendide, Salons, Jardins, Jeux de boules et Cercle dans l'Etablissement.

Correspondance à la Gare de Goncelin-Allevard.

## BOURSE DE PARIS — Samedi 7 Sept. (de midi 1/2 à 3 h.)

| RENTES ET ACTIONS                 | Précéd. clôture | Dernier cours | OBLIGATIONS                            | Précéd. clôture | Dernier cours |
|-----------------------------------|-----------------|---------------|----------------------------------------|-----------------|---------------|
| 3 0/0.....                        | 55 35           | 55 30         | Trois, r. 500 int. 20 fr. j. janvier.  | 430 ..          | 430 ..        |
| 5 0/0.....                        | 55 50           | 55 50         | Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. j.        | 208 75          | 210 ..        |
| 0/0 Empr. j. août.....            | 55 50           | 55 50         | Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept. | 385 ..          | 386 25        |
| 5 0/0 Empr. j. nov.....           | 55 75           | 55 75         | V. de Paris 1855 r. 500, 325 j. août.  | 450 ..          | 455 ..        |
| D. Esc. j. janvier.....           | 85 45           | 85 40         | V. de Paris 1869 r. 400 j. janv.       | 279 ..          | 279 50        |
| 0/0 Empr. 1872, 14 f. 50 p. cpt.  | 88 65           | 88 60         | V. de Paris 1871 3/4 r. 400 j. janv.   | 255 50          | 252 25        |
| 5 0/0 Empr. 16 août.....          | 88 75           | 88 75         | Ville de Bordeaux, int. 3 fr. janv.    | 90 ..           | 90 ..         |
| 0/0 Empr. 12 sept.....            | 89 50           | 89 50         | Ville de Lille 1860.....               | 90 ..           | 90 ..         |
| Banque de France.....             | 4215 ..         | 4210 ..       | Ville de Lille 1860.....               | 86 ..           | 86 ..         |
| Comptoir d'escompte.....          | 645 ..          | 641 50        | Ville de Roubaix.....                  | 37 ..           | 35 50         |
| 500 f. j. février.....            | 34 62 50        | 34 62 50      | V. de Bruxelles 1862, int. 3 f. mars   | 98 50           | 98 50         |
| Credit agricole.....              | 510 ..          | 505 ..        | V. de Bruxelles 1868, int. janv.       | 104 ..          | 97 50         |
| Credit foncier.....               | 900 ..          | 907 50        | Foncières 4 0/0..... j. novem.         | 460 ..          | 460 ..        |
| 500 f. j. — 250 fr. p. —          | 31 91 25        | 31 90 ..      | id. id. 10..... id.                    | 91 ..           | 91 ..         |
| Société générale alg.....         | 425 ..          | 437 50        | id. id. 1863..... id.                  | 455 ..          | 447 50        |
| Credit indus. 500 f. — 125 fr. p. | 31 660 ..       | 31 650 ..     | id. id. 3 0/0..... id.                 | 415 ..          | 412 50        |
| Credit mobilier.....              | 440 ..          | 441 25        | id. id. 4..... id.                     | 81 ..           | 85 ..         |
| 500 f. j. —                       | 34 440 ..       | 34 440 ..     | Communales..... mai                    | 365 ..          | 365 ..        |
| Société de Dépôts. J. nov.....    | 550 ..          | 550 ..        | id. id. 5..... id.                     | 73 ..           | 72 50         |
| Société générale.....             | 590 ..          | 590 ..        | Alger. 6 0/0 r. à 150 f. j. août.      | 405 ..          | 404 ..        |
| 500 f. j. — 250 fr. p. —          | 34 590 ..       | 34 590 ..     | id. id. 5 0/0..... juin.               | 422 50          | 422 50        |
| Credit lyonnais.....              | 735 ..          | 730 ..        | Foncière coloniale 5 0/0 r. 500 f. j.  | 350 ..          | 355 ..        |
| 500 f. j. — 250 fr. p. j. janv.   | 31 730 ..       | 31 730 ..     | id. id. 6 0/0 r. 500 f. j.             | 430 ..          | 430 ..        |
| Est.....                          | 537 50          | 537 50        | Orléans 1843, 4 0/0..... janvier.      | 940 ..          | 940 ..        |
| Paris-Lyon-Méditerran.....        | 860 ..          | 852 50        | Orléans 1848, 5 0/0..... juin          | 940 ..          | 940 ..        |
| 500 f. j. novembre.....           | 31 860 ..       | 31 850 ..     | Orléans 1852-54, 5 0/0..... octobre    | 950 ..          | 950 ..        |
| Midi.....                         | 587 50          | 585 ..        | Orléans 1852-54, 5 0/0..... janvier    | 950 ..          | 950 ..        |
| 500 f. j. juillet.....            | 31 587 50       | 31 585 ..     | Est 5 0/0, r. à 650 fr. j. janv.       | 451 75          | 451 75        |
| Nord.....                         | 580 ..          | 580 ..        | Bale 5 0/0, g. p. l'Etat janv.         | 460 ..          | 457 50        |
| 400 f. j. juillet.....            | 31 580 ..       | 31 580 ..     | Médit. 5 0/0, g. p. l'Etat oct.        | 280 ..          | 282 50        |
| Orléans.....                      | 557 50          | 557 50        | Bourbonnais..... janvier               | 282 ..          | 282 50        |
| 500 f. j. octobre.....            | 31 557 50       | 31 555 ..     | Médit. 1853-55, gar. id.               | 292 ..          | 292 ..        |
| Ouest.....                        | 530 ..          | 530 ..        | Nord..... id.                          | 291 25          | 293 ..        |
| 250 f. j. octobre.....            | 31 530 ..       | 31 530 ..     | Orléans..... id.                       | 283 75          | 284 25        |
| Grand-Central.....                | 528 50          | 528 50        | Victor-Emman. gar. oct.                | 280 ..          | 279 50        |
| 500 f. j. juillet.....            | 31 528 50       | 31 528 50     | Grand-Central..... janvier.            | 282 ..          | 282 50        |
| Canal de Suez.....                | 467 50          | 467 50        | Genève 1855..... id.                   | 281 25          | 281 25        |
| 500 f. j. janvier.....            | 31 470 ..       | 31 470 ..     | id. id. 1857..... id.                  | 275 ..          | 275 ..        |
| Suez.....                         | 403 ..          | 403 ..        | Lyon 3 0/0..... oct.                   | 287 50          | 287 50        |
| Espagne 3 0/0 extérieur.....      | 31 ..           | 307 8         | Lyon 3 0/0..... janvier.               | 282 ..          | 282 ..        |
| Jouissance juillet.....           | 31 ..           | 307 8         | Lyon 1866..... oct.                    | 283 ..          | 283 ..        |
| Est-Unis 5 0/0.....               | 107 1/8         | 106 1/2       | Quesq. g. p. l'Etat..... id.           | 280 50          | 281 50        |
| Jouissance novembre.....          | 31 ..           | 106 1/2       | Midi, g. p. l'Etat..... id.            | 280 50          | 280 50        |
| Italie 5 0/0.....                 | 68 40           | 68 55         | Est, g. p. l'Etat..... juin.           | 279 75          | 280 ..        |
| Jouissance janv.....              | 31 68 55        | 31 68 55      | Arden. g. p. l'Etat. janvier.          | 275 ..          | 275 ..        |
| Dette turque 5 0/0.....           | 54 ..           | 54 ..         | Dauphiné, g. p. l'Etat id.             | 282 50          | 282 50        |
| Credit foncier d'Autriche.....    | 31 932 50       | 31 932 50     | Vendée..... id.                        | 265 ..          | 265 ..        |
| 500 f. j. janvier.....            | 31 932 50       | 31 932 50     | Romains..... juillet.                  | 193 25          | 192 50        |
| Crédit indus. espagnol.....       | 31 517 50       | 31 515 ..     | Saragossa..... id.                     | 215 50          | 215 ..        |
| 500 f. j. janvier.....            | 31 517 50       | 31 515 ..     | Pampelune..... oct.                    | 173 50          | 173 ..        |
| Autrichiens.....                  | 31 778 75       | 31 778 75     | Nord de l'Espagne..... oct.            | 215 50          | 220 ..        |
| 500 f. j. janvier.....            | 31 778 75       | 31 778 75     | id. rev. var. oct. 71                  | 197 50          | 200 ..        |
| Autrichiens nouveaux.....         | 31 773 75       | 31 773 ..     | Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr.         | 275 ..          | 275 ..        |
| 500 f. j. p. j. janvier.....      | 31 ..           | 31 ..         | Gaz parisien, int. 25 fr. r.           | 440 ..          | 440 ..        |
| Sud-Autrichien-Lombard.....       | 31 505 ..       | 31 507 50     | Transatlant., int. 25 fr. 500 f. r.    | 382 ..          | 382 ..        |
| 500 f. j. janvier.....            | 31 507 50       | 31 510 ..     | Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr.         | 438 75          | 440 ..        |
| Nord de l'Espagne.....            | 31 147 50       | 31 147 50     | Cabaz d'Italie, int. 27 fr. 50.        | 487 50          | 487 50        |
| Romains.....                      | 31 147 50       | 31 147 50     | Foncière suisse 5 0/0.....             | 188 ..          | 187 ..        |

## COURS OFFICIEL DES SOIES DU 7 SEPTEMBRE 1872

COURS OFFICIEL DES SOIES DE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRIE 1<sup>re</sup> SÉRI